

## CAHIER SPECIAL DES CHARGES GIN23008-10295

**Marché de services relatif au recrutement d'une structure d'expert.e.s pour la formation des moniteurs.trices et le renforcement de capacités de 450 apprenants des CAEF (Kaloum, Dubréka, Mamou, Forécariah et Beyla) pour une meilleure insertion socio-professionnelle**

N°	Questions	Réponses
1	Pourriez-vous SVP nous éclairer sur la définition de l'acronyme BAFO ?	Best and Final Offer.
2	Pour le fonctionnement du regroupement d'experts que nous avons constitué, nous aurions souhaité que le rôle de chef de mission soit assigné à l'expert en inclusion financière et en entrepreneuriat qui est BAC+5 avec plus de 20 ans d'expérience en Guinée et à l'étranger ; cependant le groupement se demande si une telle démarche ne porterait pas préjudice au dossier que nous comptons vous soumettre. Pourriez-vous nous éclairer sur cette question ? cela nous permettra de calibrer notre organisation interne, conséquemment.	<p>Je ne suis pas sûr de bien comprendre votre question... Toutefois, le profil des expert.es exigé.es ne peut pas être changé. Ce qui implique que le.a chef.fe de mission c'est l'expert.e principal.e en formation professionnelle.</p> <p>Maintenant, si votre question est de savoir si en plus d'être chef.fe de mission/expert.e principal.e en formation professionnelle, il peut cumuler un autre rôle ? La réponse est oui. Mais cela va sans dire qu'un expert.e qui serait proposé pour cumuler 2 rôles devrait avoir les qualifications et expériences requises pour l'ensemble de ces rôles.</p> <p>PS : il n'est pas prévu un.e expert.e en inclusion financière et entrepreneuriat dans l'équipe, mais plutôt un.e expert.e en entrepreneuriat et accompagnement des bénéficiaires à l'insertion.</p>
3	La configuration de notre regroupement est multisectorielle, en effet le regroupement inclut des experts issus de l'administration publique, de la société civile et du secteur ; est-ce qu'une telle combinaison pourrait être préjudiciable pour notre dossier. Prière de nous éclairer sur cette question, cela nous permettra de prendre des dispositions en conséquence.	Le soumissionnaire est libre de composer son équipe d'experts.es comme il le souhaite du moment que ces experts.es disposent des qualifications et expériences requises et sont disponibles pour toute la durée du marché (dans le cas où l'offre du soumissionnaire serait retenue).

4	Selon notre compréhension du CSC et de ses TDR, notre groupement pourra être chapeauté soit par une ONG Internationale ou par une entreprise qui satisfait aux capacités financières de l'appel d'offres. Pourriez-vous nous confirmer que toutes ces 2 options sont acceptables par ENABEL ?	Une fois de plus, je ne suis pas sûr de comprendre ce que vous appelez tantôt regroupement et tantôt groupement. Mais tout opérateur économique (ONG, entité privée, etc.) peut soumettre offre s'il démontre qu'il satisfait aux critères de sélection définis au paragraphe 3.4.9.2 du cahier spécial des charges.
5	Dans l'offre financière, devons-nous prévoir une rubrique dédiée aux frais de gestion, ou ces frais doivent-ils être répartis dans les différentes lignes budgétaires des activités ?	Non, l'inventaire (offre financière – page 56 du CSC) ne prévoit qu'un seul poste (il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire). Toutefois, il est demandé de joindre une note explicative sur la composition du prix global. Merci de vous référer aux paragraphes 3.4.3 et 3.4.4 du CSC (page 15).
6	Quel est le taux de frais de gestion (en pourcentage) admissible auprès d'Enabel ?	La composition du prix des soumissionnaires est entièrement laissée à leur discrétion.
7	Quel est le nombre de jours francs prix en compte dans les 13 mois ?	Le délai d'exécution du marché est en jour calendrier (paragraphe 4.11.2 du CSC).
8	Vous avez affirmé au point 3.2 « Publication » que : « Le cahier spécial des charges est transmis à une liste de six (6) prestataires. Le présent CSC est publiée sur le site Web d'Enabel ( <a href="http://www.enabel.be/fr/marches-publics">www.enabel.be/fr/marches-publics</a> ). Le présent marché fait l'objet d'une publication sur le site du JAO ( <a href="http://jaoguinee.com">jaoguinee.com</a> ) de la Guinée. Ces publications constituent également des invitations à soumettre offre. » Dans ce cadre, disposez-vous déjà d'une liste préétablie de six prestataires, avec lesquels les premiers choix se portent sur la base, sans doute, de l'historique de vos relations commerciales ?	Le CSC a été envoyé à 6 prestataires conformément à la procédure utilisée (comme prévue par la législation belge des marchés publics).
9	Sur la page 14, point 3.2 « Publication », il est indiqué que le cahier spécial des charges est transmis à une liste de six (6) prestataires. Il est également précisé dans le même paragraphe que la publication sur les sites constitue une invitation à soumettre une offre. Dans ce contexte, pourriez-vous confirmer si la consultation est restreinte à cette liste de prestataires ou si elle est ouverte à d'autres candidats ?	Conformément à la législation belge des marchés publics, dans la procédure utilisée, en l'occurrence la PNSPP, c'est une obligation légale pour Enabel d'inviter un certain nombre de prestataires. L'admissibilité des offres spontanées sera appréciée à l'évaluation des offres reçues.

10	Dans le point 10 Jalons de paiement, Rio Tinto est mentionné comme responsable de validation dans plusieurs jalons. Serait-il possible qu'ils précisent la nature exacte de son rôle dans le processus : validation des livrables, participation aux décisions, ou simple consultation ?	Le marché est financé par Enabel et Rio Tinto. Comme indiqué dans le tableau en question, certains jalons seront payés par Enabel et d'autres par Rio Tinto. Les livrables sont validés par les 2 parties et ensuite chacun paie pour le jalon dont il est responsable.
11	Nous avons bien noté que la durée du marché est de 13 mois. Toutefois, les TDR ne précisent pas le volume global d'hommes-jours attendu pour l'équipe de quatre experts sur cette période. La répartition du temps de travail entre les missions terrain et à domicile. Ces précisions conditionnent fortement le calibrage du prix global forfaitaire. Pouvez-vous préciser un volume indicatif d'homme jour estimé par le maître d'ouvrage ?	Le nombre d'hommes/jours estimatif est d'environ 210j/h au total. Toutefois, il s'agit ici d'un marché à prix global forfaitaire et non à prix unitaire. La répartition entre domicile et terrain est à la charge des soumissionnaires.
12	Concernant l'accompagnement des 450 apprenants, Relèvent-ils directement de l'équipe d'experts, ou bien ce sont les moniteurs CAEF qui en assureront la mise en œuvre opérationnelle, les experts se concentrant sur leur coaching et leur supervision ?	Le point 2 des Objectifs Spécifiques (voir TdR, page 39) est assez explicite sur ce processus de mise en œuvre. La formation des apprenantes sera assurée par les moniteurs.trices sous le suivi du prestataire.
13	Serait-il possible d'avoir des précisions sur les modalités de planification et de validation des missions terrain (processus d'accord préalable, fréquence attendue, personnes responsables de la validation), afin d'intégrer ces éléments dans l'organisation opérationnelle et l'offre financière ?	Ces aspects (processus et personnes responsables de la validation) seront éventuellement discutés lors de la réunion de cadrage. En ce qui concerne la fréquence des missions de terrain, il revient au soumissionnaire de la déterminer pour exécuter la mission de manière satisfaisante et conforme aux TdR.
14	Pour un bureau n'ayant pas de domiciliation en Guinée, pouvez-vous nous confirmer que la TVA Guinéenne s'applique, et qu'elle sera auto liquidée par le client ?	Pour une entité n'ayant pas de domiciliation fiscale en Guinée, il sera appliqué une retenue à la source de 15% (RNS) sur les honoraires conformément à la réglementation fiscale en vigueur.
15	Serait possible de bénéficier d'une prolongation de 10 jours du délai initialement prévu ?	Les impératifs opérationnels du projet ne permettent pas de prolonger le délai de réception des offres.